

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

UN DOSSIER GAGNANT/GAGNANT

L'intérêt des personnels actifs et retraités est préservé :
la SMCC a remporté l'appel d'offres de la Banque.

Nous félicitons vivement l'équipe de la SMCC qui, après avoir obtenu l'an dernier l'annulation de l'appel d'offres, a réussi à déjouer les obstacles et les affres d'une concurrence de marché impitoyable. Notre soutien historique à la SMCC dont le Président exerce ce mandat sur son détachement syndical en tant que Secrétaire national du SNABF Solidaires, se concrétise aussi par nos revendications de progrès tant dans le contenu des prestations santé que pour l'évolution du niveau de la participation de la Banque au financement des cotisations.

Pour nous, la bonne gestion de la mutuelle, pour le personnel, conduit d'une part, à limiter son coût et, d'autre part, à obtenir de la Banque un meilleur financement.

Suite aux négociations estivales, la participation financière de la Banque sur les cotisations passe de 58% à 75% pour les actifs et de 40% à 50% pour leurs ayants droit. C'est pourquoi, le SNABF Solidaires a signé l'avenant à l'accord d'entreprise.

Et maintenant, nous revendiquons une couverture dite « famille » dès 2016

L'entrée en vigueur de la généralisation des couvertures collectives obligatoires d'entreprise au 1^{er} janvier 2016 a rendu plus favorable pour le salarié et pour l'entreprise la couverture obligatoire pour les ayants droit (conjoint et enfants à charge).

En effet, afin d'éviter les doubles cotisations pour les couples de salariés et pouvoir choisir la couverture d'entreprise qui leur convient le mieux, la loi permet de se dispenser de la mutuelle imposée par son entreprise si l'on justifie d'une couverture obligatoire en tant qu'ayant droit.

Aujourd'hui, étant dans le cadre d'une adhésion facultative, les ayants droit couverts par la SMCC et qui voudraient se faire dispenser de l'adhésion obligatoire mise en place par leur employeur ne peuvent pas le faire. A l'inverse, un agent de la Banque qui préfère la couverture de l'entreprise de son conjoint peut se faire dispenser de la SMCC s'il est couvert obligatoirement en tant qu'ayant droit.

Dans ce nouveau dispositif, les dispenses seront alors possibles pour tous.

Cette revendication est aussi intéressante pour la Banque ! En effet le caractère obligatoire exonère l'employeur des charges sociales associées au montant de sa participation financière sur les cotisations des ayants droit.

Il faut donc rapidement introduire la couverture dite « famille » dans notre accord d'entreprise qui n'est qu'une modification de nature juridique, sans changement sur le niveau des cotisations.

Alors qu'attend la Banque pour proposer cet avenant « gagnant/gagnant » ?

Il ne faut pas perdre de temps, le SNABF Solidaires est prêt à le signer au plus vite.

Dans le même cadre, tous les organismes sociaux de la Banque qui sont employeurs (CE gestionnaires de restaurant, associations, la coopérative ...) doivent également mettre en place une couverture santé.

Le SNABF Solidaires soutient l'aide apportée par la SMCC aux gestionnaires pour offrir à nos collègues, employés des organismes sociaux, des prestations identiques à celles du personnel de la Banque et dans les meilleures conditions financières possibles compte tenu de leurs budgets limités.

Pour faire entendre votre voix, pour que le SNABF Solidaires en soit l'amplificateur, pour renforcer la place liée au résultat des élections sociales et continuer d'assurer la défense des intérêts collectifs et individuels du Personnel de la Banque de France,

Se syndiquer c'est agir !

Adhérer au SNABF Solidaires !

Nom Prénom :

Votre fonction :

Votre grade :

Votre code courrier et UA :

Mél personnel :

Le SNABF Solidaires

**À l'écoute de vos
préoccupations**

Syndicat National Autonome du Personnel de la Banque de France - Solidaires
SNABF Solidaires CC 74-1645 75049 Paris cedex 01 - Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42
courriel : sna@banque-france.fr

Facebook : <http://www.facebook.com/SNABFSolidaires> - Twitter : <https://www.twitter.com/SNABFSolidaires>

Union
Syndicale
Solidaires